



PARTICIPATION LOCALE

Renouvellement des conseillers de quartier

Publié le 05 novembre 2020

Les conseils de quartier rassemblent des habitants désireux de s'investir dans la vie de la cité. A Vanves, il existe un conseil de quartier dans chacun des 3 quartiers de la ville. Pour en devenir membre, déposez votre candidature avant le 30 novembre.

Renouvellement des Conseillers de Quartier - Vanves, c'est vous !

Renouvellement des Conseillers de Quartier - Vanves, c'est vous !

Vous souhaitez lancer de nouveaux projets pour votre ville, échanger et partager votre expérience, travailler collectivement avec les habitants de votre quartier ?

Le rôle de Conseiller de Quartier est fait pour vous !

N'attendez plus et proposez votre candidature dès à présent en remplissant le formulaire en lien ci-dessous avant le lundi 30 Novembre.



[Accédez au formulaire d'inscription](#) ➔

Tous les trois ans, les conseils de quartier sont renouvelés afin d'offrir aux Vanvéens qui le souhaitent une possibilité d'intégrer cette instance participative.

A Vanves, il existe **trois conseils de quartier**, un pour chaque quartier de la ville : Plateau, Hauts-de-Vanves et du centre Saint-Rémy. Chacun d'entre eux a un élu référent parmi ses membres.

Les conseillers de quartier ont des missions diverses au cours de l'année.

- > Ils favorisent le dialogue et la concertation en remontant les informations du terrain.
- > Ils sont le relais des autres citoyens.
- > Ils examinent les dossiers présentés par les élus et donnent leur avis.
- > Ils proposent des actions nouvelles.

Plusieurs projets ont vu le jour comme la mise en place de boîtes à livres participatives ou l'organisation de la fête automnale dans le quartier du Plateau.

Le premier **Repair Café** vanvéen a été organisé l'année dernière par le conseil de quartier des Hauts-de-Vanves qui organise également une à deux fois par an un événement fondé sur le partage : le Trocolivre.

Dans le quartier Saint-Rémy, l'un des projets phares de ces dernières années a été la création d'une identité locale autour du « Village Saint-Rémy », quartier historique de la ville, avec la mise en place notamment de nouvelles plaques de rue, d'un logo et de panneaux d'information.

Comment devenir conseiller de quartier ?

Pour être conseiller de quartier, il faut évidemment être Vanvéen, majeur et habiter le quartier concerné.

L'engagement concerne les trois prochaines années, même si une certaine souplesse existe : les Vanvéens peuvent devenir conseillers de leur quartier en cours de mandat dans la mesure des places disponibles.

Un conseiller s'engage à participer aux réunions de quartier qui ont lieu une à deux fois tous les 2 mois. Elles durent en moyenne 1h ou 1h30 et regroupent l'ensemble des conseillers et leur élu (ce fonctionnement peut être modifié en raison des restrictions sanitaires).

Pour déposer votre candidature, vous devez contacter par mail ou par téléphone le service de la Participation locale en précisant votre nom, adresse et en indiquant vos motivations.

La clôture des inscriptions est fixée au lundi 30 novembre.

Pour ce nouveau mandat, le nombre de conseillers par quartier est limité à 15 personnes. Une fois, toutes les candidatures enregistrées, un tirage au sort sera effectué, en présence du Maire, pour départager les candidats si nécessaire.

Afin d'assurer une représentativité de l'ensemble du territoire du quartier, les futurs conseillers de quartier seront tirés au sort selon leur lieu d'habitation.

Une fois les 15 conseillers désignés, une liste de réserve sera constituée avec les candidats restants.

Service de la Participation locale

33, rue Antoine Fratacci

Remplissez le formulaire d'inscription > [ICI](#) ↗

ou envoyez votre candidature par mail à : participation.locale@ville-vanves.fr

ou par téléphone au : 01 41 33 93 47

Vous pouvez aussi retrouver des flyers d'inscription papier à l'accueil du centre administratif - 33 rue Antoine Fratacci

